

REPONSE A LA MOTION 5.01/22

« Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie »

Mme Agnès Maeder

La motion acceptée par le Conseil de Ville demandait la mise en place d'une modération de trafic à la route de la Mandchourie, afin d'offrir un cadre sécuritaire rassurant pour l'ensemble des utilisateurs.

Un bilan complet de l'état actuel a été réalisé par un bureau de la place accompagné d'un bureau spécialisé en mobilité douce. Une analyse du comportement des usagers du secteur de la Mandchourie au droit de la Maison de l'Enfance, des contrôles de vitesses ainsi que des contrôles au niveau du stationnement ont été effectués durant une semaine pour avoir une vision globale de la situation.

Les résultats de ces contrôles indiquent que V85 = 48 km/h (V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules) en direction de la Ville. La limitation de vitesse (50 km/h) est dépassée par 8 % des véhicules dans cette direction. En direction de la RDU V85 = 52 km/h et 19% des véhicules dépassent la limitation de 50 km/h.

Du stationnement sauvage a été observé sur trois endroits, principalement par des parents qui n'utilisent pas les places de parc réservées à la Maison de l'Enfance au début de la rue de la Jeunesse. Cette situation provoque des problèmes de visibilité et met en danger les autres usagers, piétons, cyclistes et automobilistes.

Les places de stationnement mises à disposition sont suffisantes et ne nécessitent pas d'aménagement complémentaire pour autant qu'elles ne soient pas utilisées par des véhicules ventouses. Les parents stationnant devant Pro Senectute le font donc uniquement par gain de temps et non parce qu'ils ne trouvent pas de places de stationnement. En parquant à cet endroit, alors qu'il y a assez de places sur le parking à la rue de la Jeunesse, ils prennent des risques importants en traversant la route alors qu'il n'y a pas de passage piétons.

L'étude montre que quelques mesures d'accompagnements peuvent être mises en place afin d'améliorer la sécurité dans le secteur comme la pose de bornes, de rails vélos, procéder à des contrôles de Police pour éviter le stationnement sauvage et installer le radar sympa, éventuellement de manière permanente, pour sensibiliser les automobilistes au niveau des vitesses pratiquées.

La mise en place d'une modération de trafic avec un îlot au milieu de la chaussée n'est pas la meilleure solution car en contrepartie elle pénaliserait certains usagers comme les cyclistes puisque les bandes cyclables devraient être supprimées 20 m en amont et en aval de l'îlot, ce qui est contraire au plan directeur des itinéraires cyclables qui considère cet axe comme itinéraire principal. De même pour les utilisateurs du secteur Nord de la route puisque les manœuvres ainsi que l'insertion sur la route seraient rendues plus difficiles avec cet aménagement.

L'aménagement d'un passage piéton n'offre également pas une sécurité optimale pour les piétons étant donné que l'îlot central n'aurait qu'une largeur de 80 cm alors que la norme exige une largeur de 1.50 m minimum. De plus, il créerait de nouveaux écueils de sécurité notamment devant Pro Senectute (surcharge de stationnement) ainsi que l'interruption des bandes cyclables dans le secteur, le gabarit de la route ne permettant pas de garder ces marquages au droit du passage piétons. Pour rappel, la réalisation d'un passage piéton est justifiée selon la norme lorsqu'il concerne plus de 100 piétons durant les 5 heures les plus chargées de la journée. Dans ce cas présent, la demande est inférieure.

La route de la Mandchourie est inscrite dans le Plan directeur des déplacements comme un axe à vocation « trafic ». La mise en place d'une modération de trafic avec un îlot au milieu de la chaussée ou l'aménagement d'un passage piéton ne permettent pas de garantir la sécurité de tous les usagers dans ce secteur. Le Conseil communal propose de mener une campagne de communication aux parents et aux administrations voisines et de procéder à des contrôles plus fréquents de Police accompagnés de la mise en place de quelques mesures légères comme la pose de trois bornes devant le bâtiment no 6, la pose d'un rail vélo et le marquage de pictogrammes « piéton ». La mise en place d'un radar « sympa » permanent est aussi prévue afin de sensibiliser les automobilistes. Un suivi et des bilans périodiques des mesures retenues seront mis en place afin de mesurer leur efficacité et, le cas échéant, des mesures complémentaires pourraient être prises.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger